



**Association Valloire Nature Et Avenir**  
**L'Archaz, BP 8**  
**73450 Valloire**  
Email : [contact@vnea.net](mailto:contact@vnea.net)  
Site Web : <http://www.vnea.net>

Valloire, le 26 Août 2021

Destinataire : Commissaire Enquêteur

Copie

Mr le Commissaire Enquêteur  
Enquête Retenue Collinaire Crey du Quart  
Mairie de Valmeinier  
73450 Valmeinier

**Objet: Enquête Retenue Collinaire Crey du Quart**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je tiens à vous faire part au nom de l'association Valloire Nature Et Avenir de notre avis au sujet du projet de retenue collinaire du Crey du Quart de la SEMVAL en cours d'enquête publique.

Nous avons pris connaissance du projet dont vous trouverez ci-après un résumé très succinct.

Vous pourrez constater que notre démarche se différencie des personnes qui bien souvent se positionnent par une ou deux phrases dans le registre d'enquête en faveur du projet en utilisant des slogans chocs telles que « Pour l'avenir de notre station », « Pour que nos enfants puissent rester au pays », « Pour l'interconnexion des domaines de Valmeinier et Valloire », objectifs auxquels tout le monde est forcément favorable y compris nous-mêmes, et ce afin de susciter l'adhésion mais sans passer une minute à étudier si le projet soumis permettra réellement de les atteindre. De notre côté, nous nous sommes livrés à une étude détaillée du dossier. A l'issue de cette étude, nous avons le regret d'émettre un avis défavorable à ce projet dont les bénéfices nous paraissent très incertains face à des coûts environnementaux majeurs et certains pour la collectivité.

**Notre résumé du projet de retenue collinaire du Crey du Quart :** La retenue aura une capacité de 140 000m<sup>3</sup> d'eau. Elle s'étendra sur une surface de 1.8 hectares. Elle sera réalisée au lieu dit Plan Rougé sur le Crey du Quart, en crête (retenue dite sommitale). La retenue détruira une zone humide de plus de 2000 m<sup>2</sup>. Elle aura au global un impact majeur sur la biodiversité (voir avis négatif du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne Rhone Alpe). Elle aura une profondeur maximum de 16 mètres. Elle sera ceinturée par 2 digues, situées à l'Est et à l'Ouest qui retiendront l'eau sur une hauteur de respectivement 12 mètres et 6 mètres. Aucune étude sur l'impact paysager n'a été réalisée à notre connaissance. Une étude du risque de rupture de la digue est incluse avec un risque de sécurité publique pour Saint Martin d'Arc et Valloire. La retenue sera essentiellement remplie par pompage à la fin du printemps par un captage dans la Neuvache. Aucune information n'est fournie sur l'aspect et l'utilisation éventuelle de cet ouvrage pendant l'été. A la fin de l'automne, la retenue permettra d'alimenter en eau l'usine à neige et les enneigeurs, qui produiront éventuellement plus de 280 000m<sup>3</sup> de neige artificielle si la température est suffisamment négative (l'information sur les températures moyennes repose sur des données obsolètes non actualisées)... la neige artificielle produite sera utilisée principalement pour sécuriser l'enneigement en début de saison. Le coût estimé de ce projet est de plus de 7,34 millions d'euros, in fine garantis par la collectivité publique qui contrôle la SEMVAL et donc par les contribuables du département. Le projet a été auto-classé d'intérêt public majeur par

l'aménageur qui a réalisé le dossier d'enquête. La SEMVAL emploie 56 équivalents temps plein. Celle-ci évalue la diminution du chiffre d'affaires en cas de mauvais enneigement à 795keuros par an sur la base de la saison 2015 qui a vu un enneigement défaillant à Noël (soit 8% du chiffre d'affaire annuel de la SEMVAL mais sans que cette baisse soit forcément répercutée au niveau des autres acteurs de la station ce qui nous apparaît le plus important).

### **Ce qui justifie notre avis défavorable :**

**1) Sécurité :** Nous nous interrogeons sur les problèmes de sécurité des biens et des personnes que pourrait poser la réalisation de ce projet en cas de rupture de la digue : renardage, séisme, inondation millénaire,.... Certes, une étude spécifique de rupture de digue est contenue dans le dossier d'enquête et essaie d'être rassurante. Mais, pour nous, ses conclusions sont inquiétantes tant les conséquences seraient catastrophiques. Les mesures d'évitement qui sont décrites nous paraissent bien hasardeuses et conditionnelles. Cette étude indique en effet qu'en cas de rupture de la digue coté Est ou Ouest, une lave de boue et de matériaux atteindrait Saint Martin d'Arc en 7 minutes et Valloire en 3 minutes avec « des enjeux humains et matériels importants » (sic). Quand on voit les catastrophes de la vallée de la Roya ou plus récemment celles qui ont affecté la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, il nous semble que les cas d'inondations improbables ne le sont plus vraiment. Cela doit être pris en compte.

Sachant que la finalité de la retenue est la production de neige artificielle pour garantir le début de saison et durera les trois mois de la saison au maximum, nous pensons que le principe de précaution devrait prévaloir. La neige artificielle est seulement une solution de garantie d'enneigement en début de saison qui ne doit pas créer des risques naturels supplémentaires pour les biens et les personnes.

### **2) Un aménagement pensé pour le « TOUT SKI »**

Dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique, la création de cette retenue collinaire de grande capacité suscite les observations critiques suivantes :

- a) Comme l'Autorité environnementale, nous remarquons que le projet de retenue collinaire est justifiée par des données de température qui sont antérieures à 2017. Pourquoi la SEMVAL n a-t-elle pas utilisé des données plus récentes ? Pour nous, avant même sa réalisation, ce projet de retenue collinaire est entachée d'une forte incertitude quand on lit les derniers rapports du GIEC . Ceux-ci font état d'une accélération du réchauffement climatique. Les chiffres mêmes de la SEMVAL font d'ailleurs état d'une diminution de la fréquence des plages de température inférieure à - 3 degrés, permettant la production de neige de culture.

D'après les chiffres de la SEMVAL, on constate que la température est descendue en dessous de -3° pendant environ

- 875 heures en 2014-2015,
- 760 heures en 2015-2016,
- 640 heures en 2016-2017.

L'évolution négative est donc déjà parlante.

Ces informations sont corroborées par le fait que certaines stations ont été ces dernières années dans l'impossibilité de faire fonctionner leurs installations de neige de culture. Ainsi , pendant la saison 2018/2019, les canons à neige du Grand-Bornand ont fonctionné 48h!!!! (source : un employé des remontées mécaniques). Quelles sont les données de la SEMVAL et pourquoi ne sont-elles pas dans le dossier d'enquête publique ?

Est-il raisonnable qu'une structure semi-publique consacre des investissements aussi considérables alors que l'on est pas sûr que l'ouvrage pourra réellement être utilisé sur une longue période ?

- b) Le projet de retenue collinaire de la SEMVAL s'inscrit de manière évidente dans la continuation d'une politique touristique orienté vers le « tout ski » alors que tous les acteurs s'accordent pour dire que le tourisme « 4 saison », « multi-activités » où l'on skie quand il y a de la neige et où l'on passe sur d'autres activités quand la neige n'est plus présente est une stratégie bien meilleure (avec moins d'investissements) et plus durable (voir le document DOO du SCOT Maurienne).

En supposant que cette production de neige artificielle soit possible, le projet de la SEMVAL consistant à produire en grande quantité de la neige artificielle pour enneiger complètement des pistes comme celles de l'Armera va donc à rebours de ce qu'il faudrait faire.

D'autre part, est-il raisonnable de consacrer autant d'investissements pour faire skier des clients sur des bandes de neige au milieu de la montagne brune ? Ce n'est pas ce que vient rechercher la clientèle qui ne souhaite pas skier dans ces conditions. Cette question est totalement éludée.

Ce sujet est d'ailleurs conforme à la doctrine de l'État et du SRADDET sur le sujet : la neige de culture doit être une aide à l'exploitation à court terme et ne peut en aucun cas être une solution d'adaptation de l'activité des domaines skiable au changement climatique, en palliant l'absence de neige naturelle qu'elle doit seulement "compléter".

Pour nous, ce projet par sa vocation « tout ski » va donc à rebours de ce qu'il faudrait faire.

- c) Une verrue dans le paysage : Les dimensions de l'ouvrage parlent pour elles-mêmes. Ce projet par son positionnement en crête et avec des dimensions aussi imposantes (digues jusqu'à 12 mètres de haut) se verra depuis tous les points de vue de la région comme une vilaine excroissance. Est-ce vraiment nécessaire et compatible avec un tourisme authentique que le SCOT Maurienne définit comme un objectif dans son document DOO ?
- d) Energie nécessaire pour faire fonctionner la retenue collinaire.

Dans sa réponse à l'avis de l'AE, la SEMVAL évalue à 1 000 000 KWh l'énergie nécessaire pour faire fonctionner la retenue collinaire et à 2 100 000 KWh l'énergie totale nécessaire pour faire fonctionner les installations de production de neige de culture une fois le projet réalisé.

C'est absolument considérable !!!

Par comparaison, on peut donner quelques ordres de grandeur pour visualiser ce que cette énergie additionnelle représente. En France, un logement de taille moyenne consomme environ 2.700 kWh d'électricité par an (hors chauffage). C'est l'énergie nécessaire pour faire fonctionner l'ensemble du logement : appareils de cuisine (four, frigo, plaques), éclairage, machine à laver, sèche-linge, télévision, ordinateur...

Dans le cas du projet de retenue collinaire du Crey du Quart, cela veut dire que ce nouveau projet représente une énergie supplémentaire annuelle équivalente à ce qui est consommé par 370 logements ( 1 000 000kwh divisé par 2700Kwh). Un foyer moyen étant composé de 4 personnes, cela veut dire que la station de Valmeinier, va consommer en plus avec ce projet l'énergie annuelle de 1500 personnes soit approximativement 3 fois sa population (la population de Valmeinier s'élève à 550 personnes). Est-ce raisonnable dans le contexte de

la lutte contre le réchauffement climatique où le but est rappelés de diviser par 5 les émissions de GES et donc, pour faire simple, de diminuer un peu du même ordre la consommation d'énergie ! Pour nous, prévoir une multiplication par 3 de cette consommation d'énergie dans le cadre du projet relève de l'inconscience ! Tôt ou tard, cet équipement de neige de culture ne pourra plus être utilisé car trop coûteux face aux objectifs d'économie d'énergie à atteindre dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

**3) Environnement:** En terme d'environnement, il est clair que le projet aura en effet un impact très négatif avec la disparition d'une zone humide,... un impact important sur la biodiversité (flore, faune,...) Voir l'avis défavorable du CSRPN dont les arguments scientifiques ont été élaborés par des spécialistes du domaine, sous l'autorité des services de l'état, et dont nous ne voyons pas l'intérêt de les répéter tant ils sont parlants. Il n'y a pas lieu de les mettre en doute et nous les reprenons intégralement à notre compte.

**En conclusion :** Sans vouloir nous opposer à tout projet de développement, nous sommes donc défavorables à ce méga projet.

Nous pensons que ce nouveau projet de grande retenue collinaire ne s'inscrit pas dans une politique de tourisme « 4 saisons » mais dans la continuité du développement « tout ski ». Nous n'acceptons plus l'argument du « laisser nous faire une dernière fois » un projet à rebours de ce qu'il faudrait faire, sous couvert de pouvoir financer la transition vers le nouveau modèle « 4 saisons » plus durable mais qui est toujours repoussé aux calendes grecques.

D'autre part, la qualification de projet d'intérêt public majeur (afin d'aller récupérer des subventions payées par la collectivité AURA) nous semble tout à fait scandaleuse. Si les mots ont un sens, cette qualification d'intérêt public majeur doit être retirée.

Nous pensons que toutes les solutions alternatives à ce projet n'ont pas été étudiées et notamment la collaboration avec la SEM Valloire avec son installation du lac de la Vieille. Celle-ci a certes rejeté toute coopération car elle veut probablement favoriser son projet d'extension du domaine skiable vers le pas des Griffes. Mais ce projet a été annulé pour l'instant en justice. Nous espérons donc qu'il ne se fera pas.... Dans ce contexte, une coopération entre la SEMVAL et la SEM Valloire pourrait être réinitialisée en évitant ce qui ressemble à des égoïsmes de chapelle.

Rappelons que la doctrine de l'État et du SRADDET est que la neige de culture doit être une aide à l'exploitation à court terme en "complétant" ce qui viendrait à manquer, pas en enneigeant ex nihilo des pistes de bout en bout.... Pour l'instant nous ne voyons pas les raisons techniques qui feraient que l'installation du lac de la Vieille ne pourrait pas être utilisée pour « compléter » l'enneigement défaillant coté de Valmeinier ou coté Valloire et garantir cette liaison entre les 2 stations dont nous comprenons l'intérêt stratégique. La SEM Valloire n'a-t-elle pas dit dans sa réponse qu'elle était prête à effectuer des optimisations une fois le projet de la SEMVAL engagé. Cela prouve bien qu'il n'y a pas de points techniques réhivitoires à cette coopération.

Pour toutes ces raisons et celles mentionnées plus haut et face à des bénéfices qui ne nous apparaissent pas primordiaux, notre association émet un avis négatif sur le projet de retenue du Crey du Quart.

Monsieur le commissaire enquêteur, ne laissez pas faire un projet anachronique aux conséquences globalement néfastes alors que d'autres solutions sont possibles. Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions de croire à l'assurance de notre considération distinguée.

Régis de Poortere  
Président de l'association  
**Valloire Nature Et Avenir**